

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE PEZENAS

SEANCE du 23 MAI 2014

DLB 1040/2014

L'an deux mille quatorze et le Vendredi 23 mai 2014 à 17 heures, les membres du Comité Syndical du SICTOM de la Région de Pézenas-Agde se sont réunis en session ordinaire, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Louis CARME, doyen d'âge, Président.

Présents : Messieurs Gérard ABELLA, Alain BIOLA, Louis BORRAS, Bernard CHAUD, Alain DURAND, Robert GELY, Bruno JULIEN, Jean-Yves LE BOZEC, Jean-Pierre LAMBERT, Maxine LAUGE, Jean-Claude RENAU, José SATORRE, Michel SUERE, Christophe THOMAS, Claude VISTE, Philippe AUDOUI, Jean AUGÉ, Jean-Marie AT, Robert CRABA, Louis BENTAJOU, Jérôme BONNAFOUX, Rémi BOUYALA, Louis CARME, Michel CARAYON, Gilles D'ETTORE, Adam DA SILVA, Thomas GARCIA, Laurent DURBAN, Philippe FAURÉ, Sébastien FREY, Robert GAIRAUD, Cyril GAUDY, Marc GUERIN, Rémy GLOMOT, Alain HUC, Philippe HUPPÉ, Serge MALDONADO, Vincent GAUDY, Philippe MARTINEZ, Serge MARTINEZ, Gérard MILLAT, Stéphane PEPIN-BONNET, Daniel RENAUD, Gaby RUIZ, Alain RYAU, Henry SANCHEZ, Bernard SAUCEROTTE, Henri SAUCEROTTE, Christian THERON, Michel TRINQUIER, Alain VOGEL-SINGER, Olivier BRUN, Daniel VIALA, Christian ALLEMANY, Olivier ASTRUC, Antoine BARXIAS-CASTIES, Philippe BOUCHE, Gérard COMBES, Paul ISARD, Pierre USACHE, Emmanuel VILLANEUVA, Didier DIEZ, Michel FARENC, Mathieu LESECQ, Michel LOUP, Pierre-Jean ROUGEOT, René BUENO, André PONS, Jean-Louis MADALLE, Jean-François BARRACHINA.

Mesdames Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Laure GODEFROY, Béatrice FRANCES, Muriel ICHER, Géraldine KERVELLA, Marion MAERTENS, Marie-Hélène MATTIA, Véronique SALGAS, Annick SATGER, Sylvie KLEIN, Thierry ROQUE, Marie-Antoinette MORA, Edith ALBERT, Annie ROUGEOT, Christine ANTOINE, Gwendoline CHAUDOIR.

Objet : FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTIONS DES MEMBRES DU BUREAU

Monsieur le Président expose que considérant que la population des collectivités membre s'élève au 01/01/14 à 123 695 habitants, il propose de fixer le montant des indemnités mensuelles de fonction comme suit :

Président :	35.44% de l'indice 1015.
Premier vice -président :	26.31% de l'indice 1015
Vice – président délégué:	13.16% de l'indice 1015.
Conseiller syndical délégué :	6.58% de l'indice 1015

Il sollicite l'avis du comité syndical sur cette proposition.

Le comité syndical,


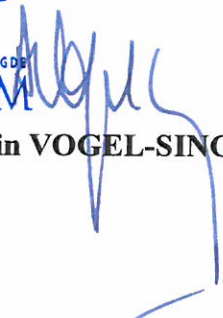
L'exposé de Monsieur le Président entendu,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la proposition de Monsieur le Président.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours mois et an que dessus.


PEZENAS-AGDE
SICTOM
Le Président,

Alain VOGEL-SINGER